

Le Président du Suriname met un terme à une conférence sur les droits fonciers suite à des demandes claires des peuples autochtones et tribaux

6 Décembre, 2011

Les peuples autochtones et tribaux du Suriname restent ouverts au dialogue

Association des leaders villageois autochtones du Suriname (VIDS)

Une conférence organisée par le Gouvernement du Suriname les 21 et 22 octobre 2011, qui avait pour objectif de clarifier les positions et les propositions en matière de droits fonciers et d'établir une compréhension mutuelle entre le Gouvernement et les peuples autochtones et tribaux (maroon), s'est achevée de façon très abrupte. Le Gouvernement l'a même qualifiée de « désastre » le 23 octobre 2011. Surpris par la forte solidarité et la collaboration entre les peuples autochtones et tribaux du Suriname, et à travers un acte signifiant un grand manque de respect à l'égard des leaders traditionnels qui avaient parcouru de longues distances pour participer à la conférence, le Président du Suriname a décidé de clore la conférence prématurément, suite à la présentation par les peuples autochtones et tribaux de leur prise de position commune sur les droits aux terres et aux ressources. Suite à cela, tout dialogue entre les peuples autochtones et tribaux et le gouvernement a cessé.

Pendant les élections nationales en 2010, le gouvernement actuellement au pouvoir promet de reconnaître juridiquement les droits fonciers des peuples autochtones et tribaux au Suriname avant la fin de son mandat. Le Suriname ne possède à ce jour aucune législation sur les droits des peuples autochtones et tribaux, et plusieurs organes internationaux de droits humains ont insisté pour que le Suriname reconnaisse ces droits.

L'exemple le plus connu est la décision contraignante sur les Saramaka de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, qui a déclaré que le Suriname doit prendre des dispositions juridiques visant à reconnaître et respecter les droits du peuple tribal saramaka, entre autres à la propriété foncière collective et à ses ressources traditionnelles, au consentement libre, préalable et éclairé, et au droit de ses communautés en tant que « personnes » morales. Lors d'une visite d'assistance technique au Suriname, le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a transmis des recommandations similaires au gouvernement. Les éléments déclencheurs ayant amené le gouvernement à appeler l'organisation d'une conférence en matière de droits fonciers ont été le délai pour la mise en œuvre de la décision de 2007 sur les Saramaka, qui courait jusqu'à la mi-décembre 2010, ainsi que les intentions politiques du gouvernement de réglementer le secteur de l'extraction de l'or dans l'arrière-pays, où se trouvent les territoires des peuples autochtones et tribaux.

Cette conférence sur les droits fonciers a été annoncée et préparée par le Gouvernement du Suriname sans la participation effective des peuples autochtones et tribaux. L'Association des leaders villageois autochtones du Suriname (VIDS) et les représentants des six peuples tribaux maroon, qui ont rencontré régulièrement le Ministère du développement régional pour discuter de la mise en œuvre de la décision sur les Saramaka, n'ont été impliqués que de façon très marginale dans les préparations substantielles de la conférence.

Le deuxième jour de la conférence, un leader villageois autochtone a fait une présentation au nom de toutes les autorités autochtones et tribales maroon, et a également remis une résolution signée au gouvernement. Cette résolution a été préparée pendant les réunions régulières des peuples autochtones et tribaux lors des mois précédant la conférence, adoptée formellement pendant la conférence par les plus hautes autorités traditionnelles lors d'une réunion stratégique et préparatoire interne. En dépit du fait que le contenu de cette résolution avait été soumis par écrit au Gouvernement quelques mois avant la Conférence, les délégués gouvernementaux se sont dits « extrêmement surpris » des « demandes

soudaines » des peuples autochtones et tribaux. Immédiatement après la présentation, le Président a décidé de clore la conférence, qui s'est achevée sans résultats tangibles.

Le Tableau 1

<http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2011/12/Table%201%20Article%201.pdf>) présente les positions des peuples autochtones et tribaux par rapport à celles du Gouvernement. Malgré quelques différences de points de vue, les peuples autochtones et tribaux du Suriname sont d'avis que leur position et la position du Gouvernement du Suriname possèdent suffisamment de similitudes et de points communs pour la reprise d'un dialogue à l'avenir. Néanmoins, le Président du Suriname a récemment déclaré pendant une conférence de presse que les positions sont « diamétralement opposées ». Par une décision unilatérale, le Président a décrété que l'Assemblée nationale (Parlement) devrait se prononcer sur la question des droits fonciers.

Dans les médias, les peuples autochtones et tribaux ont été traités de « personnes non civilisées » et même d'« idiots » par des fonctionnaires gouvernementaux. Des politiques consistant à diviser pour régner ont apparemment été appliquées par le Président, qui a ordonné aux autorités autochtones de communautés isolées du Sud de rencontrer le Gouvernement séparément, après la conférence. Le Président a ensuite publié une déclaration dans laquelle ces communautés semblent indiquer qu'elles ne soutiennent pas la position présentée par les peuples autochtones et tribaux lors de la conférence, contredisant ainsi les communautés autochtones et tribales côtières moins isolées.

Malgré tout cela, les peuples autochtones et tribaux du Suriname croient encore qu'un dialogue respectueux permettra de trouver une solution à la question des droits fonciers au Suriname, mais ils affirment que cette solution doit être conforme aux normes internationales sur les droits des peuples autochtones et tribaux, et ils espèrent que ce dialogue reprendra très vite.

Source : FPP